



L'**Intersyndicale** des Missions
Diplomatiques et des Organisations
Internationales,
toujours à vos côtés !





I. QU'EST-CE QUE L'INTERSYNDICALE ?

L'Intersyndicale des Missions Diplomatiques et des Organisations Internationales a été fondée en 2011. Elle est composée de travailleurs des Missions Diplomatiques des 5 continents et de militant-e-s et de permanents de la FGTB et de la CSC .

L'Intersyndicale représente tous les travailleurs de ces Missions et organisations: domestiques, clerks, assistants, chauffeurs, secrétaires, experts, traducteurs,...qu'ils soient Belges, résidents permanents, détenteurs de carte d'identité spéciale, sans-papiers...

**NOUS SOMMES LES REPRÉSENTANTS DE TOUS LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR!
ET TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'INTERSYNDICALE!**

Nous organisons une Assemblée Générale de tous les travailleurs du secteur, chaque année au mois de mai. La prochaine aura lieu le 25 mai 2019.



II. COMMENT NOUS ORGANISONS NOUS ?

Les permanents de l'Intersyndicale reçoivent et traitent vos questions et les dossiers individuels et collectifs, rencontrent les diplomates, préparent les dossiers pour le tribunal. Ils n'écrivent jamais rien sans que vous l'ayez lu et donné votre accord formel. Ils sont soumis au secret professionnel le plus strict, aucune information que vous leur donnez n'est jamais divulguée sans votre accord.

Le Bureau de l'Intersyndicale se réunit tous les derniers mardis de chaque mois, pour discuter des difficultés relevées par les travailleurs et des solutions collectives à y apporter, étudier les dossiers d'actualité, faire le suivi de notre plan d'actions, prendre des décisions sur les actions à mener, se répartir le travail. Les délégués de l'Intersyndicale reçoivent aussi des formations sur la législation applicable, les techniques de négociation avec l'employeur, la déclaration ONSS, ce qui leur permet de répondre aux questions de leurs collègues, et souvent aussi de leur employeur.



III. QUE PEUT ON FAIRE POUR VOUS ?

Nous vous **aidons individuellement**:

- Nous **répondons à vos questions** par mail, par téléphone ou pendant un rendez vous
- Nous **écrivons** en votre nom ou anonymement à votre employeur/ au Ministère des Affaires Etrangères au pays et exigeons que vos droits et vous soyez respectés
- Nous **attaquons votre employeur au tribunal** du travail s'il n'a pas respecté vos droits
- Via nos partenaires, nous vous aidons à obtenir un **permis de travail et de séjour**
- Nous vous aidons à obtenir **l'aide du CPAS** si vous étiez sous carte S et avez été licencié abusivement
- Via nos partenaires, nous vous aidons à obtenir un permis de séjour ou de travail si vous avez été victime de **traite des êtres humains**

Nous vous **aidons collectivement**:

- Nous venons vous rencontrer avec vos collègues pour comprendre vos difficultés et **trouver des solutions** avec vous
- Nous venons **rencontrer votre employeur** dans la Mission Diplomatique afin de lui expliquer ses obligations et de lui proposer de l'aide et des outils pour les respecter
- Nous participons à titre d'experts à vos **réunions de concertation** avec l'employeur
- Nous vous aidons à **organiser vos revendications** et à vous faire entendre de votre employeur
- Quand cela ne suffit pas, nous vous aidons à **installer un rapport de force**, une mobilisation, une grève ou une occupation de votre Mission Diplomatique, comme le 16 octobre 2017 à la Représentation Permanente de l'Espagne

IV QU'AVONS NOUS DÉJÀ OBTENU ?

Nous avons remporté de nombreuses victoires :

- **Législatives** :
 - o En 2013 nous avons obtenu un arrêté royal qui a créé la Commission des Bons Offices,
 - o En 2015 nous avons obtenu un nouvel arrêté royal qui oblige les Missions Diplomatiques à négocier un règlement de travail avec leurs travailleurs
 - o En 2018 nous avons obtenu le vote de la loi Epis par le Parlement fédéral
- **Judiciaires** :
 - o Nous avons obtenu de nombreuses victoires individuelles et collectives au tribunal, et même obligé les Etats Unis à payer les arriérés de rémunération de tous leurs travailleurs qu'ils faisaient travailler 40h semaine au lieu de 38h !
- **De négociation** : nous avons obligé plusieurs Missions Diplomatiques à
 - o déclarer leurs travailleurs
 - o payer les salaires, les doubles pécules de vacances, ou les préavis de leurs travailleurs
 - o respecter le temps de travail et payer les heures supplémentaires
 - o payer l'indexation, les barèmes, respecter les contrats de travail



REJOIGNEZ NOUS !

Vous avez un problème ? Une question ? Vous voulez recevoir des formations sur vos droits ?
Contactez nous et venez participer gratuitement.
Rejoignez l'Intersyndicale !

Contactez nous :



CSC - CNE : Laure MESNIL
Rue Pléтинckx 19 - 1000 Bruxelles
laure.mesnil@acv-csc.be
Tel: 0470.32.99.20
www.cne-gnc.be



CSC - LBC : Tom HOLVOET
Rue Pléтинckx 19 - 1000 Bruxelles
tom.holvoet@acv-csc.be
Tél. : 0471.60.29.30
www.lbc-nvk.be



Setca - BBTK : Cathy De SMET
Place Rouppe 3 - 1000 Bruxelles
CDeSmet@setca-fgtb.be
Tél. : 0471.82.66.45
www.setca.org



Le site de l'InterSyndicale :
www.myembassy.be



Retrouvez l'InterSyndicale sur Facebook :
www.facebook.com/InterSyndicale.be